



AGENCE DU LAC 73

TRANSACTION IMMOBILIÈRE

FICHE D'HONORAIRES – TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

BARÈME DES HONORAIRES – ANNÉE 2025-2026

Principes généraux

Les honoraires de l'Agence du Lac SAS sont exprimés en pourcentage TTC et calculés sur le prix de vente du bien.

Type de bien / Prestation	Type de mandat	Honoraires (TTC)
Biens bâtis, terrains, bureaux	Mandat simple	5 %
Biens bâtis, terrains, bureaux	Mandat en exclusivité	4,5 %

Estimation : L'estimation d'un bien immobilier est facturée 200 EUR TTC, à l'exception des biens confiés à la vente à l'agence.

Modulation : Ces honoraires sont modifiables lors de la signature du mandat de vente, en accord avec le vendeur, selon les spécificités du bien à vendre.

Paiement : Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat, et sont dus lors de la signature de l'Acte Authentique.

Mentions légales

Agence du Lac 73 SAS

Représentée par Cécile ROUSSET VACHON

Immatriculée au RCS de Chambéry sous le n° 881 389 845